



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 36
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Céline TONOT	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Adrien GUENE
Madame Monique BAYARD	Monsieur Léo LACHAMBRE	
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Catherine MINAUX	

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

IMT – 1ère phase du plateau technique pharmaceutique – Avenant à la convention relative financement d'équipements pédagogiques en pharmacie industrielle

Dans la perspective de son implantation définitive au sein du bâtiment Santenov Sully en cours de construction à proximité du campus ESEO-ESTP par le groupe Patriarche, le Groupe IMT travaille aux prochaines étapes de son programme d'investissement matériel à implanter dans ses locaux actuels du bâtiment ex.-CEN sur le parc Mazen Sully avant déménagement début 2028 dans ses futurs locaux.

Ceci s'inscrit dans le cadre d'une collaboration étroite engagée avec l'Université Bourgogne Europe visant à développer une nouvelle offre de formation, en particulier dans les domaines des biothérapies et bioproduction (Bachelor Génie des bioprocédés pharmaceutiques, Master 2 BIOREMI), mais aussi des poudres pharmaceutiques (Master 2 Technologies des poudres pharmaceutiques) avec le projet « Powder ON ».

Ce dernier projet a pour ambition de développer au sein des futurs locaux du groupe IMT sur Dijon, un centre de formation et d'appui technique spécialisé sur les poudres pharmaceutiques pour la filière nationale des industries du médicament.

Dans ce cadre, le Groupe IMT engagera des investissements supérieurs à 1M€ en procédés et équipements de fabrication de médicaments de formes sèches en bénéficiant du soutien de France 2030 régionalisé attribué par l'Etat et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Dans l'attente, afin d'amorcer la montée en puissance de son campus dijonnais, le Groupe IMT a engagé une première tranche d'investissements en équipements (C.F annexe) nécessaires à ses activités de formation pour les sites pharmaceutiques de notre région.

C'est dans ce cadre que le Groupe IMT a sollicité en 2024 Dijon métropole afin de soutenir un programme d'investissements matériels de 100 000 € pour équiper son campus dijonnais. Ces matériels concernent essentiellement les domaines du contrôle qualité et de l'analytique des médicaments tout au long du process (matières premières, contrôles en cours de production, contrôles des produits finis avant leur libération).

Ainsi, Dijon métropole a décidé l'accord en Bureau du 21 novembre 2024 d'une subvention de 50 000 € au Groupe IMT avec un premier acompte de 25 000 € versé le 12 février 2025 après signature de la convention de financement le 9 janvier 2025 pour une durée de 3 ans. Par mail du 13/10/2025, Monsieur Hervé Galtaud, Directeur général du Groupe IMT a sollicité un report de 12 mois de l'exécution de la convention de financement afin de finaliser son programme d'investissement.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **de prolonger** la durée de réalisation du programme d'investissement jusqu'au 31 décembre 2026 afin de solder la subvention de 25 000 € pour l'implantation de la première phase du plateau pédagogique pharmaceutique ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN POUR : 40

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)

